Generali Vie,

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR M RENDEMENT 10 (FR001400H3U8)

Souscripteur/ Adhérent : ____



Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Numéro de contrat (si existant) : ___

Tous les champs de l'avenant doivent obligatoirement être renseignés et celui-ci doit être accompagné d'une demande d'investissement. À défaut, votre demande d'investissement ne pourra être prise en compte.

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur au plus tard le : 23 mai 2023

Co-Souscripteur*/ Co-Adhérent :	Libellé du contrat :	·
Dénomination sociale :	Courtier :	
Représentée par* :		
*Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription / Adhésic versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte	on du contrat ou de perso	nne morale, à défaut la demande de
Avenant d'Inv	estissement	
Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impréception permettant l'investissement conformément à la Notice d		
En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportée pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripte Dans le cadre de <u>versement libre ou d'affaire nouvelle</u> , merci d'a pouvez remplir l'encadré ci-dessous ou joindre le bulletin d'arbitra	s au questionnaire et la i eur. jouter votre bulletin corre	mention manuscrite figurant dans le espondant. En cas d'arbitrage, vous
☐ J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :		·
Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de con	npte et/ou d'un (des) fond	s Euros :
Libellé du support	<u>Code ISIN</u>	Montant brut en euros ou en %*
Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte : M RENDEMENT 10 (FR001400H3U8)		
*Rayez la mention inutile		

Caractéristiques principales & Conditions d'investissement

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note **et /ou** Notice d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support **M RENDEMENT 10** sont les suivantes :

Instrument Financier non garanti en capital ni en cours de vie ni à l'échéance

Période de commercialisation : du 19/04/2023 au 26/05/2023

- Sous-Jacent de référence : L'Indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR

Description du Sous-Jacent de référence :

L'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MEGA50) est un indice actions créé, calculé et publié par Morningstar depuis le 21 février 2023.

L'univers de l'Indice est composé des actions des indices benchmarks Morningstar Eurozone et Morningstar US Market.

L'indice sélectionne les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes américaines et les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone Euro. L'indice est équi-pondéré entre les régions américaine et européenne puis les actions sont pondérées indépendamment au sein de chaque région selon leur capitalisation boursière flottante sous la contrainte d'un poids maximum de 15% par entreprise. Cette équi-pondération régionale indépendante peut notamment conduire à la surpondération de plus petites capitalisations d'une région relativement à certaines capitalisations de l'autre région. La composition de l'Indice est reconstituée semi-annuellement et la pondération fait l'objet d'un rebalancement trimestriel.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points par an. Le montant de 50 points est fixe. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Fait en :	3 exemplaires	: 1- 🗗	Assureur	2-	Souscripteur(S)) 3 – (Courtier	

Generali Vie,

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR M RENDEMENT 10 (FR001400H3U8)



Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : https://www.zonebourse.com/cours/indice/MORNINGSTAR-TRANSATLANTIC-151803462/

Code Isin: FR001400H3U8

Émetteur : Citigroup Global Markets Funding Luxembourg

S.C.A.

Garant: Citigroup Global Markets Limited

Valeur nominale : 1 000 €

Sous-jacent de référence : L'Indice Morningstar Transatlantic

Select 50 Decrement 50 Point GR EUR

Durée (hors remboursement anticipé): 10 ans

Date d'émission : 19/04/2023

Date de constatation initiale : 26/05/2023

Date d'échéance : 06/06/2033

Avertissement préalable à l'investissement du souscripteur

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT: Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et/ou de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHE: Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un Risque de perte en capital non mesurable à priori, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Article I – Modalités d'investissement, de désinvestissement et de frais

L'investissement sur **M RENDEMENT 10** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **M RENDEMENT 10** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Pour investir sur le support en unités de compte **M RENDEMENT 10**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure à la date d'échéance du support précité.

M RENDEMENT 10 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachats partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **M RENDEMENT 10** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

Souscripteur : Co-souscripteur : Paraphe(s)

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR M RENDEMENT 10 (FR001400H3U8)



Generali Vie, Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Questionnaire

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier **M RENDEMENT 10.**

Votre investissement sur **M RENDEMENT 10** ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question n° 1 : En nombre d'années, la durée d'investissement maximum de M RENDEMENT 10	est-elle de 10 ans ?	Oui 🗌 Non 🗍
Question n° 2 : La valeur de M RENDEMENT 10 est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée	à échéance ?	Oui 🗌 Non 🗍
Question n° 3 : M RENDEMENT 10 présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ?		Oui 🗌 Non 🗌
Question n° 4: Est-ce que l'instrument financier M RENDEMENT 10 a comme sous-jacent l'Ind Select 50 Decrement 50 Point GR EUR ?	dice Morningstar Transatlantic	Oui 🗌 Non 🗍
Question n° 5 : M RENDEMENT 10 peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ?		Oui 🗌 Non 🗍
Question n° 6 : Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ?		Oui 🗌 Non 🗍
 Question n° 7: Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est (sont) exacte(s): 1 - L'Indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR américaines et de la zone euro. 2 - L'Indice est équipondéré par zone géographique, puis chaque valeu boursière flottante. 3 - Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant du prélève performance de l'indice est pénalisée. 4 - Si les dividendes distribués sont supérieurs au montant du prélève performance de l'indice n'est pas pénalisée. 5 - La composition de l'indice est revue semi-annuellement et la pondération chaque trimestre. 	ur en fonction de sa capitalisati ement fixe de 50 points alors ement fixe de 50 points alors	ion

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR M RENDEMENT 10 (FR001400H3U8)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Signature(s)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « M RENDEMENT 10 », ainsi que les avantages et inconvénients d'un investissement sur ce type d'instrument financier et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs
- et/ou du « Document d'Informations Clés »
- et/ou du Prospectus complet ou simplifié
- et/ou de la Brochure commerciale
- et/ou de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

ocumentation précitée.	i ai compris et accepte				
ait à n trois exemplaires origi	, le				
ouscripteur :o-Souscripteur :ognature(s) du (des) Sou		s) de la mention n	nanuscrite « Lu et a	approuvé » :	

Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP.